Sceaux, le 11 mars 2025

Appel à candidature : « Aide à la Mobilité des Doctorants en Économie & Management »

L'action d'Aide à la Mobilité des Doctorants, accordée conjointement par l'École Doctorale Droit, Économie, Management et la Graduate School Économie & Management, s'inscrit dans une démarche d'incitation et d'accompagnement de la mobilité des doctorants. Cette aide permet d'effectuer un séjour de recherche dans une Université ou un institut de recherche à l'étranger.

Les projets seront évalués par une commission sur la base de leur cohérence avec le projet de thèse, ainsi que sur leur pertinence scientifique.

Cette action concerne exclusivement les doctorants inscrits à l'École doctorale DEM, pôle Économie & Management et donc nécessairement insérés dans une unité de rechercher attachée à la Graduate School Économie & Management de l'Université Paris-Saclay.

Critères d'éligibilité

- ✓ Les séjours financés ne peuvent concerner que des séjours de recherche au sein d'une université ou d'un institut de recherche à l'étranger ; les séjours pour la participation à des colloques, workshops, congrès, « écoles d'été » (y compris à une autre période de l'année) sont exclus de cette action.
- ✓ Seuls les doctorantes et doctorants inscrits dans l'une des 4 premières années de thèse sont éligibles, à l'exception des doctorantes et doctorants inscrits en FTLV à temps partiel (depuis le début de la thèse) pour lesquels les 6 premières années peuvent être considérées. Les doctorants entamant une procédure de soutenance (dépôt de thèse, constitution du jury, etc.) pendant la période de mobilité ne sont pas éligibles à cet appel.
- ✓ Le financement des projets concernés par cet appel couvre les séjours dont **le début** est prévu entre le 1er mars et le 31 juillet 2025 ;
- ✓ Les projets financés par cette action doivent correspondre à des **séjours d'une durée minimale de 15 jours** ; le montant de l'aide accordée tiendra compte, entre autres, de la durée du séjour demandé. La commission accordera une attention particulière à l'empreinte carbone en favorisant des séjours plus longs pour les destinations relativement éloignées, dans la limite des montants indiqués plus bas.
- ✓ Les demandes éligibles concernent uniquement :
  - Le transport,
  - L'hébergement (les chambres universitaires doivent être privilégiées),
  - Les repas, à hauteur de 35 euros/jour maximum.
- ✓ Un doctorant ne pourra pas bénéficier, sur la durée de son doctorat, d'un montant d'aide à la mobilité au titre de ce programme supérieur à 2500 €, y compris dans le cas de campagnes différentes.
- ✓ Si le doctorant ou la doctorante bénéficie d'autre(s) source(s) de financement pour le même séjour, il ou elle a l'obligation d'en fournir les détails et de distinguer clairement les besoins couverts par les différentes sources mobilisées.

Demande d'Aide à la Mobilité des Doctorants (AMD)

- ✓ Les demandes de financement devront être envoyées par courriel (**objet : « Appel à candidature : « Aide à la Mobilité des Doctorants en Économie & Management »)** à: noemie.moutty@universite-paris-saclay.fr.
- ✓ La date limite de dépôt est fixée au **15 avril 2025.**
- ✓ Les pièces justificatives suivantes sont à envoyer par courriel en **un seul document au format PDF** et comprenant lesdites pièces **dans l'ordre suivant** :
  - Un CV détaillé à jour du doctorant demandeur [maximum 5 pages] ;
  - Le projet détaillé de la mobilité demandée comprenant les informations suivantes :
    - L'université ou institut d'accueil à l'étranger ;
    - La durée de la mobilité ;
    - L'agenda-planning du séjour à l'étranger ;
    - Le budget prévisionnel détaillé (transport, hébergement, autres frais de séjour) ;
  - Une lettre de motivation du doctorant comprenant les informations concernant : l'année d'inscription en thèse, l'unité de recherche de rattachement, la motivation du choix de l'université ou institut d'accueil à l'étranger, l'adéquation et la cohérence de la mobilité avec le projet de thèse et le projet professionnel du doctorant ou de la doctorante ;
  - Un avis motivé et signé du Directeur de thèse ;
  - Un avis signé du Directeur du laboratoire ;
  - Une lettre de soutien de l'université /institut d'accueil à l'étranger ;
  - Le certificat de scolarité de la plateforme ADUM attestant de l'inscription en doctorat en 2024-2025 au sein de l'ED DEM.

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Modalité de financement et suivi des dépenses

- ✓ Une fois les fonds accordés par la commission d'attribution d'aides à la mobilité, ils sont transférés à l'Unité de Recherche de rattachement du doctorant ou de la doctorante, pour un usage exclusivement destiné à la mobilité du doctorant ou de la doctorante bénéficiaire de l'aide. Un ordre de mission du laboratoire pour la mobilité est donc obligatoire.
- ✓ Toutes les activités devront faire l'objet d'un rapport de fin de séjour, transmis à la Commission d'attribution de l'aide à la mobilité. Ce bilan comportera deux volets : un volet scientifique et un volet financier comprenant les justificatifs des dépenses (copie des factures).

Calendrier

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : **11 mars 2025 ;**
- ✓ Date limite de dépôt de dossier : **15 avril 2025 ;**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération de la Commission : **22 avril 2025.**